



Numéro 38 - septembre 2024

ÉDITORIAL

LE 22 SEPTEMBRE DISONS NON À LA RÉFORME LPP



La première partie d'année a été marquée par le succès en votation de la 13e rente AVS et des élections communales globalement réjouissantes qui ont vu le POP progresser en termes de suffrages malgré la perte rageante d'un siège à l'exécutif du Locle. Nous faisons notre retour au Conseil général de La Sagne et la relève est bien présente dans toutes les sections.

Le regard se tourne désormais vers les élections cantonales de mars 2025. Les résultats des communales et l'engagement de nos sections dans cette campagne nous permettent d'aborder cette échéance avec confiance avec comme but de retrouver une double majorité de gauche et d'envoyer la plus grande délégation popiste possible afin de mettre en place des politiques progressistes en faveur des populations les plus précaires et de la classe moyenne.

Mais avant ces élections, notre parti

va s'engager dans des votations cruciales. Rarement tant d'objets centraux se sont succédé comme en 2024. Après la 13e rente AVS, c'est au tour de LPP 21 d'être au menu de notre démocratie directe le 22 septembre. Un projet anti-social au possible. Pour la plupart des assuré.e.s, cette réforme des partis de droite qui ont sabordé le compromis trouvé par les partenaires sociaux signifie une diminution de rente avec une baisse du taux de conversion de 6,8% à 6%. Les maigres compensations transitoires ne sont que de la poudre aux yeux. Ces dégradations ne sont pas le fait inéluctable de la hausse de l'espérance de vie ou de rendements boursiers insuffisants.

Nous avons vu à quel point les projections chiffrées peuvent rapidement être entachées « d'erreurs » et servir à des desseins idéologiques, comme avec le cas scandaleux du déficit de l'AVS. Dans ce cas, les buts des milieux bourgeois sont clairs. Il s'agit de favoriser la prévoyance

individuelle privée voulue par la finance.

Dès son origine, le modèle des 3 piliers n'a jamais été conçu pour répondre aux besoins des retraité.e.s afin qu'ils puissent jouir d'une retraite digne sans devoir mendier des prestations complémentaires dont l'accès a encore été péjoré par la même majorité qui a refusé la 13e rente AVS, concocté AVS 21 et la réforme LPP 21. Le tout en se basant notamment sur des déficits de l'AVS projetés par l'OFAS entachés d'erreurs de calculs monumentales de plusieurs milliards qui remettent en question le résultat serré d'AVS 21, une réforme sur le dos des femmes, nécessitant une nouvelle votation sur des bases objectives.

Dans un pays dirigé par la droite depuis 1848, le référendum demeure assurément l'outil le plus pertinent pour mettre le holà à des politiques anti-sociales. Le 22 septembre et le 24 novembre, nous avons de belles occasions de résister.

Julien Gressot



OUI

à l'initiative
«Pour l'avenir de notre
nature et de notre paysage
(Initiative biodiversité)»!

à la réforme de la LPP
Pas question de payer
plus pour toucher
moins

NON

Recommandation de vote
Votations du 22 septembre 2024

GRAND CONSEIL LE BILAN DE LA DÉPUTATION POPISTE A DE LA GUEULE

Alors que l'on entame la dernière ligne droite de la législature 2021-2025 du Grand Conseil, l'heure est venue de dresser un bref bilan des actions menées et du travail accompli ces derniers mois par la députation popiste.

Rappelons tout d'abord le contexte dans lequel a débuté cette législature. Alors que le canton de Neuchâtel devenait pionnier avec un Grand Conseil majoritairement féminin (58% de femmes élues), le souverain élisait une majorité de droite au Grand Conseil ET au Conseil d'Etat. Notons que la députation popiste, malgré quelques changements en cours de législature, a toujours été composée par une majorité de femmes.

La tâche s'annonçait donc ardue pour la gauche de l'hémicycle car les membres du Grand Conseil votent avant tout selon leur couleur politique! Cela ne nous a pas empêché d'obtenir de beaux succès au sein du législatif cantonal lors de ce premier semestre 2024, en voici une liste non-exhaustive :

- Tout d'abord l'acceptation par le Grand Conseil de deux postulats POP, l'un pour améliorer le taux d'encadrement des élèves à l'école obligatoire et l'autre pour lancer une opération de type « Papyrus » sur le sol neuchâtelois.
- Des projets de loi ont en outre été déposés et menés à bien par des député.e.s popistes: plusieurs concernant l'identité du CPNE et l'accès à la culture des élèves des écoles professionnelles, un autre pour davantage de transparence sur les mandats rémunérés des candidat.e.s au Conseil des Etats, et un projet pour que les enfants suivant l'école à la maison soient davantage protégés d'éventuelles dérives (projet en cours).
- Sans oublier le primordial (et peu visible) travail dans les différentes commissions parlementaires où les député.e.s du POP ont par exemple œuvré pour que les apprenti.e.s soient mieux représenté.e.s dans les conseils de gestion du fonds pour la formation professionnelle en augmentant la représentation syndicale ou encore en proposant des pistes afin d'améliorer les taux de participation de la population aux différentes votations ou élections et en se battant pour trouver une solution à l'initiative pour des transports publics gratuits. Mentionner aussi le colossal travail



L'amélioration du taux d'encadrement des élèves à l'école obligatoire figure au centre d'un postulat POP adopté par le Grand Conseil. (CRÉDIT photo : GETTY)

de haute surveillance sur le Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) afin de ramener un peu plus de sérénité au sein de ce service et le combat pour que les communes d'altitude perçoivent une juste part de l'argent alloué par la Confédération (charges géotopographiques).

Pour cette fin de législature, il faudra être vigilant.e.s et continuer de faire entendre notre voix sur les dossiers en cours, notamment avec la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE3) afin d'augmenter le taux de couverture dans les structures pré- et parascolaires et d'améliorer les conditions de travail du personnel éducatif. Il s'agira également de s'assurer que les différentes problématiques actuelles de l'école neuchâteloise soient traitées de la manière la plus juste et humaine possible en tenant compte des élèves et du personnel enseignant (je pense notamment aux thématiques de l'inclusion,

de la réforme du cycle 3, des Assises de l'école, etc.)

Citons encore un autre point d'attention qui touche un bon nombre de projets et qui risque fort de nous occuper les prochaines législatures, à savoir l'utilisation de l'outil numérique. Les popistes se battent pour garder l'humain au centre, le droit à une vie hors ligne et le maintien de « vraies personnes » dans les différents guichets des collectivités publiques.

Pour continuer nos combats et de faire entendre notre voix, nous aurons besoin de constituer une belle liste lors des prochaines élections cantonales de mars 2025 et de récolter un maximum de voix. Le rôle du POP sera encore et toujours de rappeler où se situe la gauche (!), de lutter pour une fiscalité équitable et une juste répartition des richesses, de se battre pour des services publics forts et de proximité et de tout faire pour que tout un chacun.e puisse vivre dignement.

Sarah Blum

LE LOCLE UNE LÉGISLATURE QUI S'ANNONCE TENDUE

On savait que les élections communales du 21 avril présentaient de gros dangers avec les retraits échelonnés des locomotives Denis de la Reussille (le 30 avril 2023) et Cédric Dupraz (qui ne se représentait pas). Malgré près de 56% des suffrages pour la gauche - 28,52% pour le POP et 27,17% pour la liste PS-Vert.e.s - le PLR raffle 3 sièges à l'exécutif après la 2e répartition avec 44,31%. La stratégie de ne pas s'unir avec l'autre liste de gauche et l'équilibre des forces de gauche auront donc coûté le 2e siège au POP. Il aura manqué à peine 120 suffrages pour maintenir le second siège. Ainsi, malgré une belle campagne,



nous n'avons pas réussi à faire élire Céline Dupraz aux côtés du conseiller communal sortant Michaël Berly, réélu avec un bon score. Outre la désunion de la gauche, nous avons pu constater durant la campagne un désintérêt et un manque de confiance envers le monde politique au sein des populations dont nous défendons les intérêts et cela s'est traduit par un taux de participation faible (27,4%).

La section va donc dès maintenant poursuivre son action dans les quartiers et son engagement inconditionnel pour (re) trouver la confiance de l'électorat. L'exécutif sera donc attendu au tournant et le POP se devra de corriger le tir au Conseil général où la majorité se trouve à gauche, pour une seule voix. Le PLR et les Vert'libéraux ont en effet décroché 20 sièges. Le POP en a 10 (contre 12 pour la précédente législature) et la liste PS-Vert.e.s 11. L'un des deux mandats POP aura été perdu à la seconde répartition, pour quelques suffrages...

Parmi les bonnes nouvelles des élections communales, le retour du POP au Conseil général de La Sagne avec l'entrée de notre candidat Nicolas Burgat, membre de notre section.

A noter aussi que le Bureau de la section est désormais composé de Cyprien Baba (président), Céline Dupraz (vice-présidente), Jean-Marie Rotzer (caissier), Eva Fernandez (secrétaire).

Vivian Bologna

Les élu.e.s des listes POP au Locle, mouture 2024-2028. De g. à dr.: Céline Dupraz, Anne Reichen (indépendante), Joe Alima, Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk (suppléant, SolidaritéS), Gabriel Mounchemie (suppléant), Suzanne Zaslowski, Anne-lise Debets, Michaël Berly (Conseiller communal), Cyprien Baba, Pierre-Yves Eschler, Vivian Bologna et Théo de la Reussille.

VAL-DE-TRAVERS DES COMPTES DANS LE NOIR

Des comptes 2023 bouclant dans le noir avec un bénéfice de 943'165 francs, alors que le total de charges est de 72,7 millions, voilà un résultat qui ne peut que nous réjouir.

C'est la onzième fois dans l'histoire de Val-de-Travers, sur quinze exercices bouclés, que les comptes communaux sont dans les chiffres noirs. Cette nouvelle est d'autant plus réjouissante que le budget n'était pas optimiste. Nous nous retrouvons avec une amélioration d'environ quatre millions et demi par rapport à ce qui était initialement prévu, puisque bien sûr, le prélèvement prévu d'1,8 million à la réserve de politique conjoncturelle n'a pas été nécessaire. Celle-ci reste donc à plus de 13 millions.

Ces comptes bénéficiaires alors que le budget prévoyait un déficit sont l'illustration du fait que, s'il est aisé d'estimer les dépenses, il est très difficile d'estimer les rentrées fiscales. C'est la bonne conjoncture économique actuelle qui permet à notre commune d'afficher ce résultat aujourd'hui.

La Conseil communal de Val-de-Travers a toujours présenté des budgets prudents, ce que nous saluons car le bon sens pousse à cette prudence. Lorsque que nous votons le budget, il faut garder à l'esprit que nous ne maîtrisons pas les rentrées communales. C'est pourquoi il s'agit de ne pas de paniquer au

moindre budget déficitaire et de voter des coupes à la hache n'importe où et n'importe comment, comme le fait la droite ; que ce soit dans les prestations à la population, le développement des infrastructures communales ou dans les salaires du personnel.

Il faut aussi relever que le bénéfice des comptes 2023 ne se répétera peut-être pas en 2024. C'est du moins le cas si l'on s'en réfère au budget. Si le résultat sur lequel nous avons voté en juin est réjouissant, il n'est pour autant pas de mise de diminuer la rigueur avec laquelle notre commune est gérée pas plus que d'envisager une baisse des rentrées fiscales qui profiterait essentiellement et comme toujours aux gros contribuables !

Val-de-Travers est une commune dynamique qui investit, pour sa jeunesse avec des structures d'accueil des enfants et une école de qualité, pour le développement de grands projets (CAD, protection contre les chutes de pierres, réseau d'eau et bientôt nous l'espérons rénovation de la piscine des Combes) afin d'assurer une qualité de vie à la population, et ce au meilleur coût. L'attractivité de notre commune, à l'interne mais aussi pour attirer de nouveaux résidents, dépend de ces investissements.

POP Val-de-Travers

LA CHAUX-DE-FONDS OFAS...CINANTES ASSURANCES SOCIALES

L'histoire des assurances sociales suisse est intéressante. En simplifiant beaucoup, on peut remonter à la fin de la deuxième guerre mondiale. Les pays avoisinant ayant connu la guerre (France et UK notamment) décident de donner une dimension sociale à leur État afin de prévenir leur population de plusieurs « risques » auquel elle peut être exposée : maladie, accident, vieillesse, pauvreté, etc. Ce que l'on va appeler « État-social » ou « État-providence » a également été créé en réponse à la menace communiste post-1945, afin d'éviter qu'une population misérable ne voie la révolution comme une solution enviable, surtout face à une URSS auréolée de la victoire contre l'Allemagne nazie. En très bref résumé, un mélange de facteurs conduit alors à concevoir l'État comme « protecteur » de sa population.

La Suisse n'a pas tout à fait connu le même chemin. Ses assurances sociales ont été construites au compte-goutte, souvent suite à des luttes opposant classiquement gauche et droite, et selon des systèmes reflétant l'ère du temps. Par exemple, l'AVS et sa très forte solidarité diffère grandement de l'assurance-maladie, mais des décennies les séparent et l'individualisme s'est entretemps de plus en plus imposé. Au final, plutôt qu'une seule structure centralisée gérée par un État à dimension sociale, on se retrouve donc avec un patchwork d'assurances aux budgets distincts et aux fonctionnements parfois kafkaïens. Surtout, chaque assurance étant dotée de son propre budget, elle se retrouve en concurrence avec les autres. C'est ainsi, par exemple, qu'assurance-invalidité, assurance-maladie et assurance-accident peuvent s'écharper pendant des années sur leurs responsabilités, afin de ne pas grever leur budget avec les cas les plus coûteux.

En lieu et place d'une sécurité sociale visant à garantir une qualité de vie à la population, les assurances suisses sont à présent préoccupées (sous la pression politique, il faut l'admettre) par leur équilibre budgétaire. Et il n'est à ce titre pas anodin que toutes les réformes récentes des assurances sociales (chômage, invalidité, vieillesse, etc.) aient été dictées par une crainte de déficit et la quête de l'équilibre budgétaire, et non par une vo-

lonté de leur permettre de remplir leur objectif premier : soutenir la population. On l'a vu lors de la dernière révision de l'assurance-chômage : celui-ci augmentant, la droite majoritaire a réduit les prestations pour contenir les coûts, alors qu'il aurait fallu faire l'exact inverse si on avait voulu soutenir au mieux la population face à un chômage en pleine croissance réduisant les possibilités de retrouver du travail.

Alors, que l'on prévienne les budgets de ces assurances – telle l'AVS – à cinq, dix, vingt ou trente ans, c'est louable. On peut comprendre la volonté d'un système d'assurance social pérenne. Mais depuis plusieurs années, l'équilibre budgétaire est devenu l'argument central autour duquel tous – gauche comme droite – nous écharpons. À ce jeu, nous nous soumettons à des batailles de chiffres, qui prévoira le futur au mieux. Alors que nous pourrions également défendre les principes qui ont poussé à la mise en place de ces assurances, à savoir la volonté d'être toutes et tous protégés et soutenus dans les moments difficiles. Ce serait une manière de ramener au centre du débat une confrontation de valeurs.

Nicolas Turtschi



JEUNES POP PRIDE ROUGE: MUSIQUE ET POINGS LEVÉS

Le 13 juillet dernier à Lausanne s'est déroulée la Pride Rouge. De la section Vaudoise des Jeunes POP, en collaboration avec des membres de différents cantons, est apparue la volonté de créer un événement célébrant la communauté LGBTQIA+ tout en critiquant les institutions politiques et économiques qui la menacent : une manifestation s'émancipant des griffes capitalistes qui ont, sur les quelques dernières décennies, progressivement instrumentalisé les problématiques queers, en effaçant les questions de précarité et de violences institutionnelles, sociales, policières, etc.

Dans ce but, six revendications ont été mises en avant par la Pride, par exemple l'exigence d'un salaire d'éman-

icipation pour les jeunes de moins de 25 ans ou encore le droit absolu de disposer de son corps.

Bien sûr la lutte contre les discriminations queerphobes ne vaut rien indépendante des luttes anti-racistes, anti-validistes, anti-impérialistes, anticolonialistes, anticapitalistes, etc.

Sans solidarité des luttes, et sans intersectionnalité, tout mouvement contestataire se retrouve à ignorer des problématiques touchant des pans entiers de sa propre communauté, à l'image par exemple des perversions racistes, homophobes et transphobes du féminisme libéral.

Le cortège hétéroclite s'est alors entendu scander entre autres « Free Free Palestine » ou « à bas l'état, les flics et

les fachos ».

Pour une première édition, l'événement a connu un certain succès.

Entre slogans et ambiance musicale festive, les 200 à 300 participant.e.s.x ont déambulé dans la ville et su attirer l'attention des passant.e.s et des médias. Il a surtout prouvé que la communauté queer est fatiguée des promesses vides de l'hégémonie néolibérale et qu'il existe une véritable volonté chez les minorités sexuelles et de genre de faire brûler les remparts socio-institutionnels qui protègent les élites capitalistes, racistes, patriarcales, impérialistes, validistes, etc.

La Jeunesse du POP se réjouit de ce début de succès et de récidiver l'an prochain.

Maya Flückiger

VOTATIONS OUI À L'INITIATIVE BIODIVERSITÉ

Le comité cantonal du POP recommande de dire oui à l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)».

L'initiative vise à préserver les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels dignes de protection; à ménager la nature, le paysage et le patrimoine bâti également en dehors des objets protégés; à mettre à disposition les surfaces, les ressources et les instruments nécessaires à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité. La Confédération, après avoir consulté les cantons, désigne les objets protégés présentant un intérêt national, tandis que les cantons désignent les objets présentant un intérêt cantonal. Toute atteinte substantielle à un

objet protégé par la Confédération doit être justifiée par un intérêt national prépondérant; toute atteinte substantielle à un objet protégé au niveau cantonal doit être justifiée par un intérêt cantonal ou national prépondérant.

Le POP neuchâtelois, comme les autres partis de gauche, soutient ce texte, tout comme nombre d'associations de défense des intérêts de la nature, par Bio Suisse mais pas par l'Union suisse des paysans qui craint des contraintes pour le monde agricole. Les arguments en faveur de l'initiative puisent leurs racines dans le constat que la biodiversité va mal en Suisse. Un tiers de toutes les espèces animales et végétales de Suisse sont menacées ou ont déjà disparu. La moitié des espaces vitaux subsistant pour les animaux et les plantes sont menacés.

Les auteurs de l'initiative rappellent qu'une «nature diversifiée nous garantit la pureté de l'air, l'eau potable, la pollinisation, la fertilité des sols et notre alimentation. Nous en avons besoin pour vivre.»

Les paysages et des sites magnifiques sont également sous pression. Le bétonnage, le mitage du territoire et de nouvelles constructions les ont fortement malmenés au cours des dernières décennies. «Une nature intacte aide à lutter contre le changement climatique: les tourbières et les forêts absorbent le CO2. Les arbres et les cours d'eau nous rafraîchissent. Les cours d'eau naturels nous protègent des inondations, tout comme les forêts saines des avalanches dans les régions montagneuses.»

Vivian Bologna

Plus d'infos sur initiative-biodiversite.ch

PST-POP LE «CAPITALISME VERT» AUX OUBLIETTES

La récente conférence du Parti Suisse du Travail - Parti Ouvrier et Populaire (PST-POP), qui s'est tenue le 29 juin 2024 à Berne, a abouti à un appel retentissant pour une transformation radicale face à l'urgence climatique mondiale sous forme d'une résolution. Réunissant plus de 50 délégué.e.s, dont cinq membres de la section neuchâteloise, cette rencontre a permis d'établir une base théorique concernant notre lutte écologique.

Le PST-POP met en garde contre les conséquences des phénomènes climatiques extrêmes, dénonçant l'inefficacité des mesures de «capitalisme vert». Selon le Parti, seule une transformation socio-économique profonde peut répondre

adéquatement à la crise climatique et à ses injustices. La résolution souligne le lien entre justice sociale et climatique, critiquant les approches uniquement réformistes jugées insuffisantes.

L'injustice climatique a également été au cœur des débats, avec une critique sévère des pays impérialistes pour leur rôle prépondérant dans les émissions historiques de gaz à effet de serre, tandis que les nations du Sud global en paient le prix le plus lourd.

La résolution réaffirme que le socialisme représente la seule voie viable pour garantir un avenir juste et durable pour toutes et tous, mettant fin aux mécanismes écocides du capitalisme par une économie planifiée et démocratique.

Ce travail commun marque un jalon significatif dans le positionnement écologique du Parti national et de ses sections cantonales, consolidant nos engagements à transformer radicalement la société pour répondre aux défis climatiques mondiaux tout en luttant pour la justice sociale, à l'échelle locale, cantonale, nationale et internationale.

Pour nos sections, avoir une position claire sur ces enjeux complexes offre une boussole politique tant dans la rue que dans les parlements, guidant ainsi nos actions pour un changement réel, malheureusement plus que nécessaire.

Jeannot Leisi, membre du Bureau du POP neuchâtelois et du Comité central du PST-POP.

LA GRENADE

De la nécessité de se reposer durant l'été

La trêve politique estivale s'achève avec le début d'une nouvelle législature communale. Espérons que nos futures élus et élus, ainsi que l'ensemble de nos forces, auront trouvé l'inspiration dans de belles lectures sur la plage et le délasserement au travers des diverses manifestations culturelles et sportives qui ont fait vivre notre canton.

Je souhaite à chacun et chacune d'arriver reposé.e sur les rives de cet été.

Les exemples politiques de ces dernières semaines nous montrent d'ailleurs combien l'absence de repos nuit au discernement et à l'honnêteté. L'un, dont le grand âge mériterait apparemment qu'il s'accorde un peu plus de repos, accuse son opposante politique d'avoir changé de couleur pour «devenir noire».

Un autre, probablement fatigué tant l'organisation des JO l'épuise et empiète sur ses vacances, «oublie» de nommer

une première ministre pourtant choisie par le premier parti du pays.

Enfin, par chez nous, c'est parfois tout un service qui surchauffe, au point de se perdre dans ses milliards et d'en retrouver miraculeusement 14 juste après une votation cruciale sur le sujet.

Attaquons donc ces quatre années bien reposés, les pieds sur terre et la tête froide, pour défendre nos valeurs. Ne nous ménégeons pas dans nos efforts... jusqu'à l'été prochain en tous cas !

Mathieu Reverchon

LITTORAL UNE SECTION QUI SE RENFORCE

Le POP littoral bat son fer : la section a été dernièrement renforcée grâce à de nouveaux « anciens » camarades, les camarades Camille Vuillème et Jeannot Leisi. Renforcée aussi grâce à une collaboration active avec les jeunes POP. Elle a ainsi pu s'agrandir, se renforcer et se restructurer.

Le bureau fraîchement réélu se compose désormais des camarades Mathieu Agresta comme président, Kim Sansonnens comme vice-président, Julien Binggely comme secrétaire, Bastien Abplanalp comme trésorier et de Camille Vuillème et Valentino Vanoli comme cadres du bureau.

Nous saluons l'élection de Jeannot Leisi au bureau cantonale où il rejoint ainsi Nago Humbert.



Lors des Communales, le POP Littoral, allié aux Jeunes POP a décidé de partir au combat en présentant une liste 100 % populiste sur Neuchâtel et Cortaillod. Cette stratégie validée par la section, permettait d'avoir plus de visibilité dans le bas du canton. Les candidat.e.s ont donné une image forte du POP.

Pour le Conseil général de Neuchâtel, six candidat.e.s étaient en lice: Isis Joliat, Brice Torriani, Jeannot Leisi, Olivier Forel, Thomas Perret et Mathieu Agresta. Pour l'exécutif, Mathieu Agresta a défendu les priorités du POP. Kim Sansonnens a réalisé une excellente campagne dans la course au parlement de Cortaillod, sans être hélas élu.

Durant la campagne, nous avons pu être proches des populations lors de divers stands/débats ou encore sur les réseaux sociaux. Nous avons pu mettre en évidence notre vision d'émancipation du monde du travail. Nous devons saluer le travail et la mobilisation des camarades du Littoral et des Jeunes POP.

Grâce à ce travail acharné, Thomas Perret a conservé son siège au Conseil général et le POP a obtenu 1 point de pourcentage en plus qu'il y a 4 ans. Nous avons montré un positionnement social fort et une présence constante sur Neuchâtel et Cortaillod.

La lutte continue: la section du Littoral et celle des Jeunes POP ont pour objectifs de s'agrandir tout en favorisant la formation de leurs membres: par le biais de lectures et de séances dédiées à l'analyse de thématiques. Pour se renforcer, des stands et des grillades ont été mises sur pied, à l'instar de la journée du 10 août où les militant.e.s ont d'abord battu le pavé le matin avant de se retrouver aux Jeunes-Rives.

Camarades du Littoral et des jeunes POP bravo pour vos engagements. La lutte continue.

Mathieu Agresta

PERMANENCE SOCIALE, AGENDA ET CONTACTS

Aide administrative et impôts

Le secrétariat du POP, basé à la rue du Versoix 7 à La Chaux-de-Fonds, aide la population à remplir ses déclarations d'impôts et est à disposition pour toute aide administrative. S'il ne peut pas apporter son aide, il offre un premier conseil et oriente la personne vers l'organisme/ service approprié.

Pour plus de renseignements, le POP est joignable au 032 968 63 65 ou par e-mail à info@pop-ne.ch

Agenda et contacts

Parti cantonal (Versoix 7, la Chaux-de-Fonds)

- info@pop-ne.ch ou www.pop-ne.ch
Suivez-nous sur Insta [pop_neuchatel](#) ou FB [popneuchatel](#)

Section de La Chaux-de-Fonds (Versoix 7)

- Contacts sur FB POP La T'Chaux ou Insta [popcdf](#)
- Prochaine séance de section, lundi 2 septembre à 19h30

Le Locle - Les Brenets (Envers 7, au Locle)

- loclebrenets@pop-ne.ch ou FB PoP - Le Locle ou Insta [pop_lelocle](#)
- Prochaines séances: lundi 16 septembre à 20h et 30 septembre.

Littoral

- Le président Mathieu Agresta est joignable au 076 2212213

Val-de-Travers (Unia Fleurier)

- La section est joignable au 0798110617 ou sur la page FB POP Vallon

Jeunes POP neuchatel@jeunespop.ch ou le compte Instagram [jeunespopsuisse](#)

Nous avons besoin de vos dons, petits ou grands !

Vos contributions nous permettent de produire ce POP Info!

Iban:
CH66 0900 0000 2300 2495 2
POP Neuchâtelois, Versoix 7
2300 La Chaux-de-Fonds



POP neuchâtelois



VOTATIONS FAITS ET CHIFFRES D'UNE ARNAQUE PROGRAMMÉE

Pour les votations du 22 septembre, la réforme du 2e pilier – LPP 21 – est au coeur du combat de la gauche, le tout dans un contexte général estival marqué par les mauvais calculs de l'OFAS quant à la santé de l'AVS.

La télévision suisse alémanique rappelait début août que les erreurs cumulées de l'OFAS de montent à 14,2 milliards de francs pour la période 2027-2033. Le *Martin Dimanche* du 12 août relevait lui qu'un tiers des personnes qui ont soutenu AVS 21 l'ont fait par préoccupation pour l'avenir financier de l'AVS.

Dans ce contexte de péjoration de la prévoyance vieillesse par LPP 21 résonne comme une étape supplémentaire vers la précarisation des personnes retraitées. Pour rappel, parmi les axes principaux de la réforme qui ont engendré le lancement du référendum, il y a la baisse du taux de conversion de 6,8% à 6%.

Le modèle de compensation des pertes retenu par le Parlement prévoit que la moitié des personnes assurées bénéficieront d'une compensation de rentes durant une période transitoire de 15 ans. Toute personne qui possède un avoir de 215'100 fr. ou moins au moment de la retraite aura droit à l'intégralité du supplément, soit 200 francs par mois pour les cinq premières années, 150 francs pour les cinq suivantes, et 100 pour les cinq dernières.

Les assuré.e.s qui bénéficient d'un avoir entre 215'100 et 430'200 toucheront aussi un supplément, échelonné de manière dégressive en fonction de l'avoir. Ceux qui ont plus ne toucheront rien. Il s'agit d'un compromis. Le National aurait voulu moins charger la barque. Le Conseil des Etats a proposé ce modèle un peu plus généreux, qui a prévalu.

Autre point de la réforme, le seuil d'accès est abaissé à 19'845 francs, contre 22'050 francs aujourd'hui. Quelque 100'000 personnes seront concernées: 70'000 seront nouvellement assurées dans le 2e pilier à titre obligatoire et 30'000 y seront assurées avec un salaire plus élevé.

La déduction de coordination équivaldra à 20 % du salaire AVS. Aujourd'hui, c'est un montant fixe de 25'725 francs qui est déduit du salaire, quel que soit le taux d'occupation.

Le Parlement a aussi décidé de ne pas toucher à l'âge du début de l'épargne, soit 25 ans. Enfin, les personnes de plus de 55 ans ne seront plus pénalisées par un taux



de prélèvement trop élevé. Il ne restera plus que deux taux, l'un de 9% du salaire coordonné entre 25 et 44 ans, puis un taux de 14% dès 45 ans jusqu'à l'âge de la retraite.

Pour mémoire, la réforme du Conseil fédéral entendait initialement garantir des compensations de rentes à tous les assuré.e.s, et ce sans limite dans le temps. Un compromis avait été trouvé entre partenaires sociaux. Mais le camp bourgeois n'en a jamais voulu. Le rejet du projet par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) a certainement pesé. De même que les coûts estimés de la réforme: 3,2 milliards de francs par an sur 10 ans pour le modèle du gouvernement, contre quelque 2,1 milliards pour celui du Parlement.

Pour la gauche et les syndicats, le projet ne répond ni au problème du pouvoir d'achat, ni à celui de l'égalité, ni au fait que ce sont surtout les assureurs qui vont en profiter. Les rentes vont encore baisser, de 3200 francs par an parfois. Les plus de 50 ans et la classe moyenne seront les grands perdants. Mais les jeunes risquent aussi de devoir passer à la caisse. Et le problème de l'absence de compensation

du renchérissement, qui n'est toujours pas résolu, frappe de plein fouet les personnes à la retraite.

Les cotisations salariales obligatoires vont augmenter. Les employé.e.s devront ainsi verser chaque année 2,1 milliards de francs de plus dans le 2e pilier. Le choc sera rude pour les personnes ayant de bas salaires. Les coûts par assuré.e bondiront de montants pouvant aller jusqu'à 2400 francs par an. La réforme fait notamment passer les femmes à la caisse, sans leur garantir pour autant une rente de vieillesse plus élevée. Bien des personnes assumant, à côté de leur activité professionnelle, des tâches d'éducation des enfants ou d'assistance aux proches ne verront pas leur situation s'améliorer à la retraite.

Rien n'est prévu ni en cas d'interruption d'activité pour raisons familiales, ni en cas de travail à temps partiel. Et de nombreuses personnes cumulant plusieurs emplois, comme les mamans de jour et les femmes de ménage, continueront de ne pas être affiliées à une caisse de pensions.

Vivian Bologna

Plus d'infos sur arnaque-lpp.ch